



L'ENGAGEMENT QUALITÉ

Plan d'amélioration continue de la qualité en service de garde





L'ENGAGEMENT QUALITÉ

Plan d'amélioration continue de la qualité en service de garde



L'ENGAGEMENT QUALITÉ

Plan d'amélioration continue de la qualité en service de garde

Édition :

Direction des communications
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Pour obtenir un exemplaire de ce document :

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
600, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 4S7
425, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1

Numéros de téléphone :

Région de Montréal : (514) 873-2323
Région de Québec : (418) 643-2323
Ailleurs au Québec : 1 800 363-0310

Courriel : famille@messf.gouv.qc.ca

Internet : www.messf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2004

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-42589-8

© Gouvernement du Québec

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications » du volet Famille du site du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille au www.messf.gouv.qc.ca.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes, et ce, dans le but d'alléger le texte.

MOT DE LA MINISTRE

Dès mon entrée en fonction comme ministre déléguée à la Famille, j'ai mis l'accent sur l'accessibilité et la flexibilité des services de garde. Ces deux éléments ne vont pas sans la composante majeure qu'est la qualité.

Pour notre gouvernement, la qualité est fondamentale, et c'est mon devoir de ministre d'assurer aux enfants du Québec des services à la hauteur de ce qu'ils représentent pour notre société.

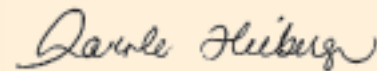
Comme je l'ai souvent répété, la qualité des services de garde est non négociable. Pour nous, il est essentiel qu'elle soit la même dans tous les établissements de garde, que ce soit en garderie, en installation de centre de la petite enfance ou en milieu familial. Nous travaillons quotidiennement avec tous nos partenaires du réseau pour nous assurer que tous les services de garde au Québec atteignent les plus hauts standards de qualité.

Notre principal objectif est de susciter un engagement constamment renouvelé pour la qualité des services. Pour ce faire, nous devons nous doter de mesures susceptibles de remplir cette mission indispensable au développement harmonieux de l'enfant.

Le plan que je présente offrira, j'en suis convaincue, un appui de premier plan aux familles québécoises. L'Engagement-Qualité assurera non seulement aux enfants un quotidien heureux, mais contribuera également à l'avenir de notre société.

Notre gouvernement ne peut agir seul et je sais que je peux compter sur l'appui de tous nos partenaires afin de travailler ensemble à offrir aux enfants des milieux qui favorisent leur plein épanouissement.

La ministre déléguée à la Famille,



Carole Thériault

ÉTAT DE LA SITUATION

Le développement de services de garde éducatifs constitue l'une des pierres angulaires de la politique familiale du Québec. Ces services contribuent à répondre aux besoins des parents qui travaillent ou qui étudient. Grâce au programme éducatif offert en service de garde, les enfants fréquentent avant leur entrée à la maternelle un milieu stimulant où ils peuvent acquérir des habiletés qui les prédisposeront à la réussite scolaire. Pour ce faire, le programme met l'accent sur le développement global et harmonieux de l'enfant, sur une intervention éducative de qualité et sur la continuité éducative entre les familles, les services de garde et les autres services éducatifs.

Au terme du plan de développement, 200 000 places à contribution réduite seront disponibles dans les services de garde éducatifs au plus tard en mars 2006. Le rythme de développement a été et demeurera soutenu jusqu'en mars 2006, après quoi le réseau de services de garde éducatifs devra mener à bien les défis de la consolidation. Un de ces défis est l'amélioration continue de la qualité.

Le Ministère, les services de garde et leurs associations représentatives s'efforcent jour après jour de promouvoir la santé et la sécurité des enfants et de développer des services de qualité. Ces efforts vont de la mise en oeuvre du programme éducatif à la promotion de la saine alimentation, en passant par de nombreuses initiatives visant la promotion des mesures d'hygiène, de salubrité et de sécurité. Les CLSC et les directions de la santé publique ont aussi apporté leur contribution à cette recherche de qualité.

Notre réglementation contient des normes assurant un environnement de garde de qualité, et nous devons poursuivre nos efforts afin de bonifier nos méthodes d'intervention, pour corriger certaines lacunes.

Cependant, même si la qualité des services de garde éducatifs répond aux attentes des parents, même si les services de garde prennent au sérieux leur caractère éducatif et respectent habituellement le cadre réglementaire, il faut reconnaître qu'il y a parfois place à l'amélioration sur les plans de la santé, de la salubrité, de la sécurité et de la qualité des services. L'analyse des données en provenance du service des plaintes du Ministère et les activités d'inspection menées dans les services de garde de même que les nombreux travaux de chercheurs confirment l'existence d'éléments qui peuvent être améliorés.

Le Ministère a toujours soutenu l'amélioration de la qualité par divers programmes présentés à l'annexe 1 et par différentes initiatives de nature pédagogique dont on trouvera la liste à l'annexe 2.

OBJECTIF

Même si les données connues indiquent que la plupart des dimensions cruciales d'un service de garde éducatif atteignent un niveau acceptable de qualité, nous ne pouvons nous en satisfaire. Nous considérons que la poursuite de la qualité est un processus continu qui appelle une action organisée et ininterrompue car elle est une exigence fondamentale et non négociable.

Le Plan d'amélioration continue de la qualité vise à ce que chaque service de garde offre des services qui répondent minimalement aux mêmes standards de qualité et ce, partout au Québec, dans tous les types de services de garde et sur toutes les facettes du développement des enfants. En conséquence, ce plan renforce notre détermination à poursuivre et à accentuer les efforts qui ont été faits jusqu'à maintenant pour assurer la qualité et à susciter l'adhésion à un engagement de tous nos services de garde en ce sens.

PRINCIPES

L'amélioration continue de la qualité constitue une obligation morale qui touche à la raison d'être des services de garde éducatifs. Cet engagement continu en faveur de la qualité est une responsabilité qui devra être partagée entre tous les acteurs du réseau.

Voici quelques principes qui structurent la démarche d'amélioration continue de la qualité :

- Le Ministère a la responsabilité d'établir les normes de qualité et les règles qui en découlent et de les faire connaître à tous les acteurs concernés. Il a également la responsabilité d'allouer les ressources adéquates, dans les limites des moyens disponibles.
- La qualité représente un idéal qu'on ne doit cesser de rechercher. Ainsi chacun des acteurs concernés doit adhérer à un engagement qualité qui comprend les postulats suivants :
 - Les conseils d'administration des centres de la petite enfance, les comités de parents des garderies, les gestionnaires des installations, les propriétaires de garderies et les responsables de services de garde en milieu familial ont la responsabilité de se tenir informé des normes et des règles du Ministère. Ils doivent s'assurer de leur application dans le milieu. Ils ont également la responsabilité de gérer de façon efficiente les ressources qui leur sont allouées.
 - Le personnel éducateur et les responsables de services de garde en milieu familial ont la responsabilité d'appliquer les normes et les règles au quotidien.

- Les parents ont une responsabilité de vigilance et doivent rapporter à l'autorité concernée tout manquement aux normes et aux règles.
- L'approche préconisée sera avant tout pédagogique bien qu'on ne puisse exclure le recours à des sanctions le cas échéant.
- La qualité se matérialise quotidiennement dans des organisations où elle constitue une priorité.

DIMENSIONS CONSIDÉRÉES

Plusieurs dimensions contribuent directement à la qualité des services et doivent être considérées aux fins du Plan d'amélioration continue de la qualité :

- la sécurité des lieux, des équipements et du matériel;
- la dimension éducative, qui comprend :
 - la qualité du programme éducatif,
 - la pertinence du matériel éducatif,
 - la formation et la supervision du personnel éducateur,
 - la qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants et entre le personnel éducateur et les parents;
- la salubrité des lieux, des équipements, du matériel et des pratiques;
- la gouvernance;
- la norme professionnelle pour les différents groupes d'employés et de gestionnaires;
- le climat de travail;
- l'intégration communautaire;
- l'utilisation efficiente des ressources.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

L'Engagement qualité

Ce sont les services eux-mêmes qui ont la responsabilité de corriger les manquements à la qualité. Le Ministère, les associations et les partenaires y contribuent conformément aux principes décrits précédemment.

Moyen

Convenir d'un engagement qualité de la part de chaque service de garde régi. Cet engagement doit être basé sur les principes énoncés. Il devra permettre d'établir les mesures à court terme afin de corriger les manques observés dans les services de garde. Ce processus de correction devra être récurrent.

Reddition de comptes

Les services de garde devraient rendre compte, dans leur rapport annuel d'activités, de l'existence d'un engagement qualité et des mesures de correction prises au cours de l'année.

Ressources

Certaines mesures correctives demandent simplement que les acteurs assument complètement leurs responsabilités, comme rendre l'information disponible (Ministère), superviser l'exécution des pratiques (gestionnaires). Dans certains cas, des ajustements matériels peuvent être nécessaires mais nous estimons que les mesures budgétaires actuellement disponibles sont aptes à répondre à la majorité des situations.

Le processus d'amélioration continue de la qualité

L'amélioration continue de la qualité repose sur un processus de développement organisationnel continu. La qualité se manifeste à travers toutes les dimensions exposées plus haut. Toutes ces dimensions se conjuguent pour constituer un environnement de qualité pour les enfants et les familles. Toutes doivent être l'objet d'un travail continu de la part de chacun des services de garde.

Moyen

Expérimenter un processus d'agrément pour les services de garde éducatifs. Un modèle, inspiré de celui développé par le Conseil québécois d'agrément pour les entreprises d'économie sociale, servira de base à cette expérimentation. Ce processus permet à l'organisation d'examiner toutes les dimensions de la qualité.

Reddition de comptes

Les services de garde devront éventuellement inclure à leur engagement qualité des dispositions qui prévoient une adhésion à un processus d'amélioration continue de la qualité.

Ressources

Le Ministère pourra consentir au Conseil québécois d'agrément les ressources pour expérimenter le système d'agrément en service de garde. Par la suite, à la lumière des résultats de l'expérimentation et selon le modèle choisi, le Ministère déterminera, en collaboration avec les partenaires, les moyens les plus appropriés à sa mise en œuvre.

CALENDRIER DES TRAVAUX

1) Consultation des associations :

Association des garderies privées du Québec,
Association québécoise des centres
de la petite enfance,
Association des éducatrices et éducateurs
en milieu familial du Québec,
Conseil québécois des centres
de la petite enfance.

Avril 2004

2) Mise sur pied de deux comités :

- Comité de travail sur l'Engagement qualité;
- Comité consultatif auprès du Conseil québécois d'agrément.

Avril 2004

3) Élaboration de l'Engagement qualité

- Rapport du comité de travail : été 2004
- Adoption de l'Engagement qualité :
automne 2004
- Reddition de comptes : rapport d'activités de
l'exercice financier 2004-2005

4) Processus d'agrément

- Expérimentation du processus d'agrément :
automne 2004
- Évaluation et décision quant au modèle à
retenir: hiver 2005
- Mise en œuvre : printemps 2005

ANNEXE 1

PRINCIPAUX PROGRAMMES MINISTÉRIELS ORIENTÉS VERS LA QUALITÉ DES SERVICES

La qualité des services de garde repose sur un ensemble de dimensions reliées au développement de l'enfant, à sa santé et à sa sécurité. Les trois principaux programmes ministériels orientés vers la qualité des services sont :

Le Programme éducatif en service de garde

Au regard du développement de l'enfant, le Programme éducatif en service de garde constitue la principale clé de la qualité des services pour un développement global et harmonieux de l'enfant. Le Programme éducatif permet d'assurer une qualité d'ensemble dans les services de garde en définissant les aspects pédagogiques et éducatifs de leurs activités.

Le Programme d'inspection

Chaque année, le Ministère, par le biais de l'inspecteur de la qualité, effectue dans les services de garde des visites visant à vérifier le respect et l'application de la loi et des règlements. Par ces activités de contrôles, le Ministère s'assure particulièrement du respect des normes en garantissant la santé et la sécurité des enfants.¹

Comme règle de base, tous les services doivent recevoir au moins une visite d'inspection au cours de la période de validité de leur permis (trois ans).

¹ En matière de garde en milieu familial, l'inspecteur ne se rend pas dans les résidences des responsables de services de garde en milieu familial (RSG). Toutefois, une vérification des dossiers administratifs détenus par les CPE est effectuée. C'est ce dernier qui doit faire les inspections chez les RSG.

Le cycle général des visites s'organise en fonction des deux priorités suivantes :

1. Dans les six mois suivant la délivrance d'un nouveau permis, l'inspecteur fait une première visite dans un but d'information et de prévention. Cette visite permet de cerner au plus tôt les problèmes qui surviennent dans un nouveau service de garde et de lui donner l'assistance qui convient.
2. Avant le renouvellement du permis, l'inspecteur de la qualité s'assure de visiter les établissements six mois avant la date d'échéance du permis, afin de s'assurer qu'ils se conforment pleinement à la réglementation et offrent une qualité de services satisfaisante.
3. Dans le cadre du traitement d'une plainte.

Depuis février 2002, le Ministère a intégré, à sa pratique d'inspection, une « convention de régularisation » qui intervient sur une base volontaire entre le service de garde et l'inspecteur. Il s'agit d'un engagement du service de garde à faire les corrections relevées lors de l'inspection. Ce document décrit les irrégularités, les délais de correction (deux semaines à un mois) et les mesures de vérification des correctifs apportés. Lorsqu'il y a une convention, celle-ci remplace le rapport d'inspection.

Quinze inspecteurs, répartis dans les quatre directions régionales des Services à la famille du Ministère, réalisent ces activités.

Le Programme de traitement des plaintes

Le Service des plaintes a pour mandat de coordonner l'application des politiques et procédures en matière de plaintes et d'assurer le contrôle de la qualité du traitement des plaintes. Un total de 22 personnes est affecté au traitement des plaintes.



Par le traitement des plaintes, le Ministère réalise des inspections ou des interventions qui, lorsque nécessaire, résultent en la mise en œuvre de mesures correctrices sur des aspects reliés aux activités pédagogiques et éducatives, à la santé des enfants et à leur sécurité.

L'examen des plaintes est régionalisé. Par ailleurs, le Service des plaintes traite les plaintes urgentes, c'est-à-dire celles qui portent sur une situation qui peut compromettre la santé ou la sécurité des enfants et qui exigent une intervention immédiate ou dans les 24 heures. Il est également responsable de l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'absence de soins lorsqu'une situation signalée met en cause un service de garde.

L'Entente multisectorielle, entrée en vigueur en janvier 2002, consiste en l'engagement d'agir en concertation dans des situations mettant en cause des enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que la santé, la sécurité ou le développement de ces enfants est compromis et qu'un crime a été commis à leur endroit. Le but visé est de garantir une meilleure protection aux enfants et de leur apporter toute l'aide nécessaire advenant une situation abusive.

Les signataires de l'entente sont les ministres de l'Éducation, de la Sécurité publique, de la Justice, de la Famille et de l'Enfance ainsi que de la Santé et des Services sociaux. Cette entente a remplacé tous les autres protocoles qui existaient avant cette date.

ANNEXE 2

LISTE DES OUTILS POUR ASSURER LA QUALITÉ DANS LES SERVICES DE GARDE

Pour assurer la qualité dans les services de garde, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) a distribué plusieurs outils. Certains ont été conçus par le Ministère, le plus souvent en collaboration avec des partenaires, notamment le Comité de prévention des infections dans les centres de la petite enfance du Québec (CPICPEQ). D'autres ont été élaborés par des collaborateurs externes, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Depuis avril 2003

OUTILS DISTRIBUÉS

Programme éducatif

- *Bougeotte, neurone et câlin : la bonne équipe* (MESSF), bulletin trimestriel, vol. 1, n^{os} 1, 2 et 3
- *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Toup'tilitou fête* (Communication jeunesse), brochure, avril 2004.

Sécurité

- *Y a de la sécurité dans l'aire. Éléments de base de la norme du CSA* (MESSF), brochure, mars 2004
- *Feu follet junior*, (Service de prévention des incendies de la Ville de Montréal [SPIVM]), bulletin, juillet 2003 [Version anglaise : *Flash junior*]
- *Guide pédagogique à l'intention du personnel éducateur* (SPIVM), brochure, juillet 2003 [Version anglaise : *Teacher's handbook for private or public day care centres*]

- La qualité de l'eau dans les services de garde. À ma santé! (MESSF et ministère de l'Environnement), dépliant, mai 2003 [Version anglaise: *Water quality in childcare establishments. To my health!*]

Santé

- *Nettoyage et désinfection dans un milieu de garde* (MESSF et CPICPEQ), aide-mémoire, février 2004
- *Attention ... une chauve-souris! Et si elle avait la rage ...* (MSSS), dépliant et affiche, avril 2004. [Version anglaise : *Watch out! A bat! What if it had rabies ...*]
- Avis concernant le risque d'infection à *Salmonella* par la manipulation des coquilles et des boîtes d'œufs dans les services de garde à l'enfance (MESSF et CPICPEQ), avis, février 2004
- *Bye-bye les microbes!* (MESSF et CPICPEQ), bulletin trimestriel, vol. 6, n^{os} 3 et 4, vol. 7, n^o 1
- *Dodo sur le dos... pour la vie. Mort subite du nourrisson et sommeil sur le ventre* (Hôpital pour enfant de Montréal et MESSF), feuillet d'information, juillet 2003
- *Dodo sur le dos... pour la vie, sur le ventre pour jouer. Autres précautions à prendre pour la sieste* (MESSF), feuillet d'information, juillet 2003
- *Virus du Nil Occidental* (MSSS), dépliant, 2003

OUTILS EN PRÉPARATION

Programme éducatif

- *Bougeotte, neurone et câlin : la bonne équipe* (MESSF), bulletin trimestriel, vol. 1, n^o 4.

Sécurité

- Dépliant sur la conformité des aires extérieures de jeu à la norme de l'Association canadienne de normalisation (MESSF)
- Guide sur les activités et l'aménagement d'une aire de jeu en milieu résidentiel (MESSF)

Sécurité (suite)

- Guide complémentaire sur les éléments de base de la norme de l'Association canadienne de normalisation (MESSF)
- Programme de certification de la conformité des aires extérieures de jeu à la norme de l'Association canadienne de normalisation (MESSF)

Santé

- *Bye-bye les microbes!* (MESSF et CPICPEQ), bulletin trimestriel, vol. 7, n° 2
- Dépliant sur les femmes enceintes (MESSF et CPICPEQ)
- Dépliant sur la présence des animaux en services de garde (MESSF et CPICPEQ)
- Mise à jour de la politique de la périnatalité (MSSS)
- Mise à jour de l'avis sur la présence d'animaux (incluant la présence des poissons) en services de garde (MESSF et CPICPEQ)
- Mise à jour du protocole d'administration d'acétaminophène (MESSF et collaborateurs)
- Mise à jour du protocole d'administration de gouttes nasales salines (MESSF et collaborateurs)
- Mise à jour du protocole d'administration de solutions orales d'hydratation (MESSF et collaborateurs)
- Mise à jour du protocole d'application de crème solaire sans PABA (MESSF et collaborateurs)
- Mise à jour du protocole d'application d'un insectifuge (MESSF et collaborateurs)
- Mise à jour du protocole d'application de crème à base d'oxyde de zinc pour le siège (MESSF et collaborateurs)
- Mise à jour de l'avis de santé publique sur le brossage des dents en service de garde de 1996 (Institut nationale de la santé publique)
- Protocole d'application de calamine (MESSF et collaborateurs)
- Version anglaise de Nettoyage et désinfection dans un milieu de garde : Checklist, cleaning and disinfecting in childcare establishments (MESSF

et CPICPEQ)

- Version anglaise de l'avis concernant le risque d'infection à Salmonella par la manipulation des coquilles et des boîtes d'œufs dans les services de garde à l'enfance (CPICPEQ et MESSF)

De 1992 jusqu'à avril 2003

Programme éducatif

- *Allons jouer dehors : Activités extérieures et aménagement d'une aire de jeu* (Publications du Québec et ministère de la Famille et de l'Enfance [MFE]), guide, 2003
- *À nous de jouer! en services de garde éducatifs* (Publications du Québec et MFE), guide, 2002
- *Activités extérieures dans les centres de la petite enfance et les garderies* (MFE), fiches, 2002
- *Activités extérieures dans les centres de la petite enfance et les garderies* (MFE), guide, 2002
- *Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde du Québec* (Comité provincial sur l'intégration des enfants handicapés en services de garde), guide, 2001
- *Jouer, c'est magique. Programme favorisant le développement global des enfants* (Publications du Québec et MFE), guide, 1998
- *La sélection Toup'tilitou. Plus de 400 livres québécois et étrangers pour les tout-petits de 0 à 5 ans* (Communication-Jeunesse), répertoire, 2000
- *La sélection Toup'tilitou 2002. Plus de 180 titres québécois, canadiens-français et étrangers pour les tout-petits de 0 à 5 ans* (Communication-Jeunesse), répertoire, 2002
- *Les livres ça commence dès la naissance. Toup'tit guide pour les parents qui désirent accompagner les petits croqueurs de livres dans leurs découvertes* (Communication-Jeunesse), brochure, 2002
- *Les livres ça commence dès la naissance. Toup'tit guide pour les parents. Version incluant une sélection de titres et des activités* (Communication-Jeunesse), brochure, 2003
- *Programme éducatif des centres de la petite enfance* (Publications du Québec et MFE),

brochure, 1997

Sécurité

- *Exposition des enfants au bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC)* (Institut national de santé publique), communiqué, 2002
- *Feu follet junior* (SPIVM), bulletin, juillet 2002 [Version anglaise : *Flash junior*]
- *Guide pédagogique à l'intention du personnel éducateur* (SPIVM), juillet 2002 [Version anglaise : *Teacher's handbook for private or public day care centres*]
- *Aménager l'aire extérieure de jeu d'un centre de la petite enfance et d'une garderie* (MFE), guide, 2002
- *La sécurité des enfants ... en services de garde éducatifs* (Publications du Québec et MFE), guide, mise à jour en 2000
- *Manuel de soins d'urgence pour les enfants en services de garde éducatifs* (MFE), guide, 2002
- Trousse Baladine sur les sièges d'auto pour enfants (Société d'assurance automobile du Québec), trousse, 2001

Santé

- Avis aux services de garde : virus de l'immunodéficience acquise (VIH) ou virus du SIDA et service de garde (Comité provincial des maladies infectieuses en service de garde [CPMISG]), avis, février 1994
- Avis de santé publique sur le brossage des dents en service de garde (CPMISG, MSSS, Office des services de garde à l'enfance [OSGE], et Comité provincial de santé dentaire publique [CPSDP]), avis, 1996
- Avis de santé publique sur le choix d'une couche en service de garde (CPMISG, MSSS), avis, 1993
- Avis de santé publique sur le contrôle des maladies transmissibles par le sang dans le contexte d'un service de garde à l'enfance (CPMISG, MSSS), avis, avril 1994
- Avis de santé publique sur le contrôle des maladies transmissibles par le sang dans le contexte d'un service de garde à l'enfance – annexe au document section travailleurs (CPMISG,

MSSS, et collaborateurs), avis, novembre 1997

- Avis sur la coqueluche (CPICPEQ, MSSS), avis, 1998
- Avis sur la présence d'animaux en service de garde (CPMISG, MSSS), avis, 1992
- Avis sur le jus de pomme non pasteurisé (CPICPEQ, MSSS), avis, juillet 2000
- *Bye-bye les microbes!* (OSGE), dépliant, février 1996
- *Bye-bye les microbes!* (CPICPEQ et MFE), bulletin trimestriel, depuis octobre 1998
- *Changement de couche* (MFE et CPICPEQ), affiche, septembre 2002 [Version anglaise : *Changing diapers*]
- Infection à cytomégalovirus et le travail en garderie (CPMISG), lettre, janvier 1992
- *Les infections en milieu de garde* (CPICPEQ et MFE), affiche, janvier 2001 [Version anglaise : *Infections in day care settings*]
- *La prévention des infections chez les personnes travaillant en service de garde* (CPICPEQ et MFE), brochure, février 1998
- *La santé des enfants ... en services de garde éducatifs* (Publications du Québec et MFE), guide, mise à jour en 2000.
- *Lavage des mains* (CPICPEQ et MFE), affiche, janvier 2003 [Version anglaise : *Hand washing*]
- *Les maladies transmissibles par le sang et les services de garde à l'enfance* (Directions de la santé publique de la Montérégie et Regroupement des garderies sans but lucratif de la Montérégie), recueil d'information, mai 1995
- Levée de la mesure d'exclusion des cas de varicelle en milieu de garde (CPICPEQ, MSSS), avis, février 1998
- Loi sur le tabac, application de la loi dans les services de garde (MFE), lettre, 1999
- Mise au point concernant les poux de tête dans les centres de la petite enfance (CPICPEQ, MSSS), février 1998
- Mise au point, recommandations de santé publique pour le contrôle de la varicelle dans les milieux de garde à l'enfance (CPICPEQ), février 2001

Santé (suite)

- *Port des gants et autres mesures de prévention* (MFE et CPICPEQ), affiche, janvier 2003 [Version anglaise : *Wearing gloves and other preventive measures*]
- Position concernant la vaccination contre la varicelle chez les membres du personnel et les stagiaires des services de garde réceptifs au virus varicella-zoster (CPICPEQ, MSSS), avril 1999
- Précautions universelles pour prévenir les maladies transmissibles par le sang. Complément au chapitre « santé et sécurité » du document : *Le kaléidoscope de la qualité, outil d'évaluation des services de garde en garderie* (Direction de la santé publique de la Montérégie), brochure, juin 1998
- *Protocole CLSC-CPE. Guide d'implantation du protocole d'entente entre les CPE et les CLSC. Entente-cadre et protocole-type* (MFE), guide, 2002
- Protocoles d'administration ou d'application de médicaments :
 - protocole d'administration d'acétaminophène (MFE et Association des pédiatres du Québec), 2000
 - protocole d'administration de gouttes nasales salines (MFE et Association des pédiatres du Québec), 2000
 - protocole d'administration de solutions orales d'hydratation (MFE et Association des pédiatres du Québec), 2000
 - protocole d'application de crème à base d'oxyde de zinc pour le siège (MFE et Association des pédiatres du Québec), 2000
 - protocole d'application de crème solaire sans PABA (MFE et Association des pédiatres du Québec), 2000
 - protocole d'application d'un insectifuge (MFE et collaborateurs), 2002
- Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) (MSSS), communiqués, avril 2003
- *Votre guide du consommateur* (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation),

*Emploi,
Solidarité sociale
et Famille*

Québec 